## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME VALERIE GUARINO

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 24 Juillet 2020

<u>OBJET</u>: Mise à disposition de véhicules électriques à des collèges publics du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'approuver la mise à disposition d'un véhicule électrique au collège Pythéas, à Marseille, selon les modalités approuvées par délibération n° 100 de la Commission permanente en date du 14 février 2020 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à procéder à d'autres mises à disposition, selon les mêmes modalités ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les établissements concernés la convention de mise à disposition approuvée par la délibération susmentionnée.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées